

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGITTE-DE-LAVAL

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 14 décembre 2009, à 20 heures, au Centre communautaire Le Trivent.

Sont présents :

Mesdames les conseillères : **Sarah Guay-Tremblay, district 1**
Céline Jobin, district 4

Messieurs les conseillers : **Jacques Levac, district 2**
Francis Côté, district 3
Harmel L'Écuyer, district 5
François Chabot, district 6

Formant quorum sous la présidence de **Monsieur Gilbert Thomassin, maire.**

Est aussi présent le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Gaétan Bussières.

350-09 **Ouverture de la séance ordinaire**

À 20 heures, Monsieur le maire Gilbert Thomassin déclare l'ouverture de la séance ordinaire.

351-09 **Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE CÉLINE JOBIN ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que ci-dessous rédigé :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance ordinaire;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption des procès-verbaux des séances ordinaires du 9 et 16 novembre 2009;
4. Adoption des comptes du mois de novembre 2009;
5. Avis de motion – Modification règlement 548-08 « Règlement régissant les matières résiduelles »;
6. Avis de motion – Règlement décrétant l'acquisition de la propriété située au 6 rue du Couvent;
7. **Période de questions;**
8. Ajournement de la séance ordinaire;
9. Levée de l'ajournement de la séance ordinaire du 9 novembre 2009;
10. Annulation et remplacement de la résolution n° 124-09;
11. Affectation du surplus accumulé –programme d'aide à la jeunesse et à la communauté;
12. Acquisition du lot 261-P et emprunt au fonds de roulement;
13. Acquisition du lot 255-P et emprunt au fonds de roulement;
14. Acquisition d'une parcelle de terrain du lot 27-2-P;
15. Autorisation de paiement Domaine Sainte-Brigitte sur le golf;
16. Attestation pour la délivrance de l'autorisation pour le développement de la phase 5 du Domaine Bellevue;
17. Attestation pour la délivrance de l'autorisation pour le développement de la Montagne des Eaux Claires – phase 2;
18. Nomination d'un conseiller siégeant sur le conseil d'administration du Merle Bleu;
19. Octroi de contrat pour la collecte des encombrants et des résidus verts pour l'année 2010;

20. Autorisation de signature – entente de principe entre la Ville de Québec et la Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval concernant la fourniture de services;
21. Renouvellement de contrat pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux;
22. Droit de passage des motoneigistes;
23. Autorisation de dépense – Achats de bacs pour les matières recyclables;
24. Octroi de contrat à la SPA de Québec pour le contrôle et la protection des animaux;

Affaires Nouvelles :

25. Levée ou ajournement de la séance ordinaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

352-09 Adoption des procès-verbaux des séances ordinaires du 9 et du 16 novembre 2009

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE SARAH GUAY-TREMBLAY
ET RÉSOLU :**

QUE les procès-verbaux des séances ordinaires du 9 et du 16 novembre 2009 soit adopté et signé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

353-09 Adoption des comptes du mois de novembre 2009

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JACQUES LEVAC
ET RÉSOLU :**

QUE le bordereau numéro 2009-11 de novembre 2009 au montant de 2 237 777.23 \$ soit accepté et payé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

354-09 Avis de motion – Modification règlement 548-08 « Règlement régissant les matières résiduelles »

M. LE CONSEILLER FRANÇOIS CHABOT donne avis par la présente que sera présenté à une séance ultérieure un règlement modifiant le règlement 548-08 « Règlement régissant les matières résiduelles ».

355-09 Avis de motion – Règlement décrétant l'acquisition de la propriété située au 6 rue du Couvent

M. LE CONSEILLER HARMEL L'ÉCUYER donne avis par la présente que sera présenté à une séance ultérieure un règlement décrétant l'acquisition de la propriété située au 6 rue du Couvent.

356-09 Période de questions

Monsieur le maire Gilbert Thomassin invite les citoyen(ne)s présent(e)s à poser leurs questions, qui sera d'une durée maximale de trente (30) minutes tel que prévu au règlement n° 386-98.

Les questions posées par les citoyen(ne)s présent(e)s ont été répondues.

357-09 Ajournement de la séance ordinaire

IL EST PROPOSÉ, À 20 H 25, PAR MME LA CONSEILLÈRE CÉLINE JOBIN

ET RÉSOLU :

D' ajourner la séance ordinaire du 14 décembre 2009 à 20 h 25 immédiatement après la séance spéciale du 14 décembre 2009 au Centre communautaire Le Trivent.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

358-09 Levée de l'ajournement de la séance ordinaire du 14 décembre 2009

**IL EST PROPOSÉ, À 21 H 30, PAR M. LE CONSEILLER JACQUES LEVAC
ET RÉSOLU :**

QUE soit levé l'ajournement de la séance ordinaire du 14 décembre 2009.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

359-09 Annulation et remplacement de la résolution n° 124-09

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JACQUES LEVAC
ET RÉSOLU :**

D' annuler le contenu de la résolution n°124-09 ayant pour effet de remplacer l'article 3 du règlement n° 576-09 qui a pour titre : « Règlement décrétant la participation financière de la municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval dans le projet de construction de logements sociaux (résidence pour aînés) par une dépense et un emprunt n'excédant pas 550 000 \$, remboursable sur 25 ans. ».

Afin de rembourser le capital et les intérêts sur la même période de versement de la subvention de la SHQ soit sur quinze (15) ans.

De remplacer l'article 3 par celui-ci :

« Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter **une somme de 134 497 \$ sur une période de quinze (15) ans et une somme de 415 503 \$ sur une période de vingt-cinq (25) ans.** »

Adoptée à l'unanimité des conseillers

360-09 Affectation du surplus accumulé – aide à la jeunesse et à la communauté

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité encourage les jeunes et les organismes dans leurs différents projets;

CONSIDÉRANT QUE toute les sommes versées pendant l'année 2009 pour le programme d'aide à la jeunesse et à la communauté totalise 3 850 \$.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER FRANÇOIS CHABOT
ET RÉSOLU :**

QUE le conseil autorise un transfert de 3 850 \$ au fond d'administration 2009.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

361-09 **Acquisition du lot 261-P et emprunt au fonds de roulement**

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Laval Auclair vend à la Municipalité le lot 261-P, pour la somme de 50 000 \$.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER FRANCIS CÔTÉ ET RÉSOLU :

QUE ce conseil s'engage à verser la somme de 50 000 \$ (avant les taxes applicables) pour l'acquisition du lot 261-P;

QUE ce conseil s'engage à assumer les honoraires professionnels pour cette transaction;

QUE Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer cette entente pour et au nom de la Municipalité;

QUE ce conseil emprunte, au 1^{er} janvier 2010, au fonds de roulement un montant de 50 000 \$, **remboursable sur cinq (5) années**, à compter de l'année 2011, afin de procéder à l'acquisition de ce dit immeuble.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

362-09 **Acquisition du lot 255-P et emprunt au fonds de roulement**

CONSIDÉRANT QUE Madame Adeline Cyr vend à la Municipalité le lot 261-P, pour la somme de 55 000 \$.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER HARMEL L'ÉCUYER ET RÉSOLU :

QUE ce conseil s'engage à verser la somme de 55 000 \$ (avant les taxes applicables) pour l'acquisition du lot 255-P;

QUE ce conseil s'engage à assumer les honoraires professionnels pour cette transaction;

QUE Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer cette entente pour et au nom de la Municipalité;

QUE ce conseil emprunte, au 1^{er} janvier 2010, au fonds de roulement un montant de 55 000 \$, **remboursable sur cinq (5) années**, à compter de l'année 2011, afin de procéder à l'acquisition de ce dit immeuble.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

363-09 **Acquisition d'une parcelle de terrain du lot 27-2-P**

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Éric Bouffard vend à la Municipalité une parcelle de terrain du lot 27-2-P, pour la somme de 755 \$.

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE SARAH GUAY-TREMBLAY ET RÉSOLU :

QUE ce conseil s'engage à verser la somme de 755 \$ (avant les taxes applicables) pour

l'acquisition de la parcelle de terrain du lot 27-2-P;

QUE Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner effet à la présente résolution;

Adoptée à l'unanimité des conseillers

364-09 Autorisation de paiement Domaine Sainte-Brigitte sur le golf

CONSIDÉRANT le protocole d'entente relatif à la phase 1 du développement Sainte-Brigitte sur le golf, signé le 7 février 2008;

CONSIDÉRANT QUE cinquante pour cent (50 %) des travaux ont été réalisés par le promoteur;

CONSIDÉRANT l'estimé de Génio Expert-conseil, relatif à la surlargeur de la rue des Monardes qui est de 228 888 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER FRANCIS CÔTÉ ET RÉSOLU :

QUE ce conseil s'engage à verser la somme de 114 444 \$ (avant les taxes applicables)

QUE Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner effet à la présente résolution;

QUE ce conseil emprunte, au 1^{er} janvier 2010, au fonds de roulement un montant de 114 444 \$, **remboursable sur dix (10) années**, à compter de l'année 2011, afin de procéder à l'acquisition de ce dit immeuble.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

365-09 Attestation pour la délivrance de l'autorisation pour le développement de la phase 5 du Domaine Bellevue

CONSIDÉRANT la résolution 307-09

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE CÉLINE JOBIN ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation pour le développement de la phase 5 du Domaine Bellevue.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

366-09 Attestation pour la délivrance de l'autorisation pour le développement de la Montagne des Eaux Claires – phase 2

CONSIDÉRANT la résolution 308-09

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE CÉLINE JOBIN ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation pour le développement de la Montagne des Eaux Claires – phase 2.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

367-09 Nomination d'un conseiller siégeant sur le conseil d'administration du Merle Bleu

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER HARMEL L'ÉCUYER ET RÉSOLU :

QUE ce conseil procède à la nomination de Mme Céline Jobin, conseillère du district 4, à représenter la Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval sur le siège du conseil d'administration du Merle Bleu.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

368-09 Octroi de contrat pour la collecte des encombrants et des résidus verts pour l'année 2010

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait une demande de prix pour la collecte des encombrants et des résidus verts pour 2010;

CONSIDÉRANT QUE ses services sont nécessaire pour quatre (4) collectes seulement;

CONSIDÉRANT QU' on peut estimer le coût total en se basant sur les tonnes métriques de l'année 2009, soit 30 T.M. pour les résidus verts et 100 T.M. pour les encombrants;

CONSIDÉRANT Les prix ci-dessous :

Type de collecte	Matrec	Gaudreau	Véolia
Résidus verts	N/D	285.90 \$/T.M.	278 \$/T.M.
Encombrants	N/D	280.89 \$/T.M.	278 \$/T.M.

T.M.= Tonne métrique

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JACQUES LEVAC ET RÉSOLU :

QU' un octroi de contrat soit octroyé à Véolia, pour la collecte des encombrants et des résidus verts pour l'année 2010, pour un montant n'excédant pas 278 \$/ tonne métrique (avant les taxes applicables), facturé au tonnage réel.

QUE monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

369-09 Autorisation de signature – entente de principe entre la Ville de Québec et la Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval concernant la fourniture des boues de fosses septiques

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER FRANCIS CÔTÉ ET RÉSOLU :

D' autoriser Messieurs le maire et le directeur-général et secrétaire-trésorier à signer l'entente de principe entre la Ville de Québec et la Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval concernant la fourniture de services.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

370-09 Renouvellement de contrat pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux

CONSIDÉRANT que Monsieur Louis Hamel effectue le ménage des bâtiments municipaux depuis 6 ans déjà;

CONSIDÉRANT que le dernier contrat prend fin le 31 décembre 2009;

CONSIDÉRANT que nous devons unifier tous ces contrats en un seul.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER FRANÇOIS CHABOT
ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité renouvelle le contrat de Monsieur Louis Hamel pour l'année 2010 pour un montant total de 23 340 \$ (avant les taxes applicables).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

371-09 Droit de passage des motoneigistes

CONSIDÉRANT la demande du 3 décembre 2009 de l'Association des motoneigistes de l'Arrière-Pays;

CONSIDÉRANT l'article 12 du chapitre V-1.2 de la loi provinciale sur les véhicules hors route.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER FRANÇOIS CHABOT
ET RÉSOLU :**

QUE ce conseil ne puisse donner suite à la demande pour la saison hivernale 2009-2010;

QUE l'Association des motoneigistes de l'Arrière-Pays proposent des solutions pour la saison hivernale 2010-2011.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

372-09 Autorisation de dépense – Achats de bacs pour les matières recyclables

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté de la Jacques-Cartier va procéder à un achat regroupé de bacs roulants de 360 litres destinés à la collecte de matières recyclables, afin d'obtenir un prix avantageux pour les municipalités participantes;

CONSIDÉRANT que la MRC de la Jacques-Cartier requiert des soumissions pour acquérir plusieurs bacs roulants d'une capacité de 360 litres;

CONSIDÉRANT l'ajout de nouvelles résidences sur le territoire.

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE SARAH
GUAY-TREMBLAY
ET RÉSOLU :**

QUE Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier autorise la dépense pour l'achat de 200 bacs roulants de 360 litres pour la collectes des matières recyclables;

QUE La MRC de La Jacques-Cartier soit mandatée, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval, à procéder à un appel d'offres pour l'achat de bacs roulants destinés à la collecte des

matières recyclables aux conditions mentionnées au devis et aux documents d'appel d'offres;

QUE La MRC de La Jacques-Cartier soit autorisé à octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

373-09 Octroi de contrat à la SPA de Québec pour le contrôle et la protection des animaux

CONSIDÉRANT QUE la Société a comme mission d'améliorer la qualité de vie des animaux domestiques, tout en sensibilisant la population à l'importance de la vie animale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire exercer le contrôle et la protection des animaux domestiques sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne possède pas les installations de fourrière pour accueillir et abriter temporairement les animaux domestiques égarés, blessés ou abandonnés;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER HARMEL L'ÉCUYER ET RÉSOLU :

QU' un octroi de contrat soit octroyé à la SPA de Québec, pour le contrôle et la protection des animaux, pour un montant n'excédant pas 6 000 \$ (avant les taxes applicables) par année, pour une durée de trois (3) ans.

QUE monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Affaires nouvelles :

374-09 Levée ou ajournement de la séance ordinaire

IL EST PROPOSÉ, À 22 H 07, PAR M. LE CONSEILLER JACQUES LEVAC ET RÉSOLU :

DE lever la séance ordinaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal.

GILBERT THOMASSIN
Maire

GAÉTAN BUSSIÈRES
Directeur général et
secrétaire-trésorier